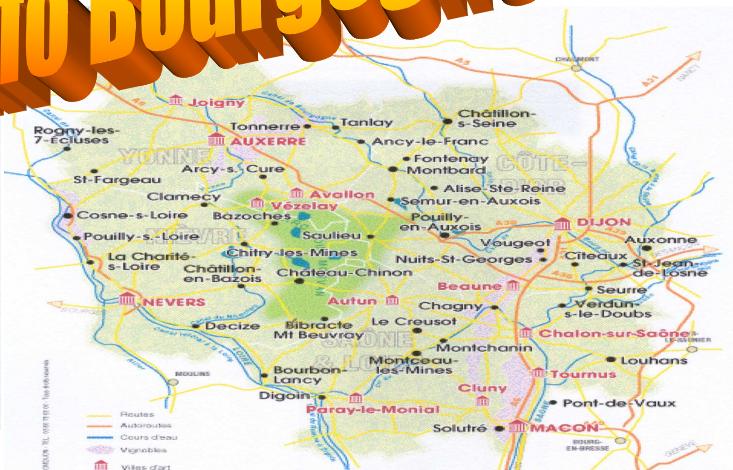




Snad Info Bourgogne



SNAD CGT SECTION DE BOURGOGNE

RECOURS EN NOTATION 2011

Voici les dates des recours en notation :

CAP Locale n° 1 : jeudi 1er septembre 2011 - Examen des recours des inspecteurs.

CAP Locale n° 2 : mardi 6 septembre et vendredi 16 septembre 2011 - Examen des recours des B.

CAP Locale n° 3 : vendredi 23 septembre 2011- Examen des recours des C.

Voici vos élus CGT en CAPL. N'hésitez pas à les contacter pour préparer la défense vos dossiers de recours.

CAPL n°1 (A) : BOURGON Céline et RENOU Hervé.

CAPL n°2 (B) : LIEZ Gérald, BRENEY Anita, BILLARD Christophe et RAYNAUD Françoise.

CAPL n°3 (C) : BOURIGAULT Didier, BARBIER Estelle, FEVRE Isabelle et AUGRIS Hervé.

Vous trouverez en page 2 un modèle de recours en notation.

Mettre... la DIRECTION INTERREGIONALE
Mettre... la DIRECTION REGIONALE

Mettre... la DIVISION
Mettre... le service ou bureau

Lieu et la date

Grade au complet
Nom et Prénom

à

Monsieur le Président
CAPLI **n°1 catégorie A**
CAPLI **n°2 catégorie B**
CAPLI **n°3 catégorie C**

Objet: Recours devant la Commission Administrative Paritaire Locale (**n°1, 2 ou 3 selon le cas**)
entretien professionnel 2010
Réf.: Décret n° 2007-1365 du 17 septembre 2007 - Note de service Bureau A/2 du 08 janvier 2010

Monsieur le Président,

Après avoir pris connaissance de mon compte rendu d'entretien professionnel pour l'année 2010, et conformément aux textes en vigueur, j'ai l'honneur de déposer un recours devant la CAPLI sur la cadence d'avancement pour accéder à l'échelon supérieur.

En effet, la proposition d'un passage d'échelon avec une cadence moyenne (**ou majoré de 1 ou 2 mois, en particulier les agents en échelon terminal**) proposé par le chef de service ne reflète absolument pas, pour ma part, tout l'investissement et le sérieux de ma manière de servir.

Même si je comprends les raisons qui ont conduit le supérieur hiérarchique direct puis le chef de service à ne rien m'accorder (**ou à ne m'accorder qu'un ou deux mois, suivant les cas**) en raison des quotas, il n'en demeure pas moins que j'ai effectué mon travail avec.... **relever les qualificatifs employés par le notateur en n'oubliant pas de préciser si les objectifs ont été atteints.**

Matérialiser votre requête en CAPL en reprenant les écrits du supérieur direct dans l'ensemble des cartouches que ce dernier a renseigné.

Ensuite faire de même avec les écrits du divisionnaire. Si des faits administratifs importants ont été réalisés (ou subit réorganisation, mutation, maladie, etc...) il faut également le mentionner.

Conclure sans marque de remerciement ou autre.

Pour tous ces faits, je sollicite que la Commission Administrative Paritaire Locale reconsidère ma cadence d'avancement d'échelon, en adéquation avec ma manière de servir.

Grade
Nom Prénom
Signature